



Aix-en-Provence  
Lille / Lyon / Rennes  
Strasbourg  
Toulouse

Sciences

# Communiqué de Presse

7 novembre 2013

**Le réseau Sciences Po Concours Communs fait le point !  
Édition du 1<sup>er</sup> rapport du président du jury du concours  
commun d'entrée en première année**

Les Instituts d'Etudes Politiques du concours commun - Sciences Po Aix, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse - souhaite pour la première fois, faire un état des lieux du concours commun d'entrée en première année, organisé depuis maintenant six ans.

En ces temps de changements et d'accroissement de leur collaboration (création d'un concours commun d'entrée en 2<sup>e</sup> année, intégration d'un nouvel IEP, etc.), il convenait de faire un point.

Pour ce faire, Philippe Raimbault, directeur de Sciences Po Toulouse et président du Jury 2012-2013, a rédigé le premier rapport de ce type, qui analyse l'ensemble des épreuves, en fournissant des statistiques, des éléments de corrigé, les commentaires des examinateurs ainsi que des conseils aux candidats.

L'objectif est de mettre à disposition des futurs candidats un document précieux, qui permette de mieux cerner les attentes pédagogiques pour les guider et optimiser leur préparation au concours.

PJ : Rapport du président du jury 2012-2013  
Les annales des concours sont en consultation toute l'année sur [www.sciencespo-concourscommuns.fr](http://www.sciencespo-concourscommuns.fr)

Contact Presse  
Coordination de la  
communication :  
Service Communication  
Sciences Po Aix-en-Provence

Noëlline Souris  
[communication@sciencespo-aix.fr](mailto:communication@sciencespo-aix.fr)  
T. 04 42 17 01 66



# Rapport du Président du Jury



Déroulement  
du 6<sup>e</sup> concours  
commun  
des Instituts  
d'Études  
Politiques  
2012/2013



Aix-en-Provence  
Lille / Lyon / Rennes  
Strasbourg  
Toulouse

# SciencesPo

sciencespo.aix





Philippe RAIMBAULT  
Directeur de Sciences Po Toulouse  
Président du Jury 2012/2013

Avec le concours de :

**Isabelle LACOUÉ-LABARTHE**, Maître de conférences en Histoire

**Olivier PHILIPPE**, Maître de conférences en Science Politique

**Paul VINACHES**, Professeur agrégé de sciences sociales

**Xavier PELLO**, Professeur agrégé d'espagnol

pour les synthèses disciplinaires

Nos remerciements aux enseignants correcteurs des copies  
pour leur précieux concours, à travers leur retour d'expérience.



# TABLE DES MATIERES

Introduction .....	5
Epreuve de Questions contemporaines .....	7
Nature de l'épreuve .....	7
Sujet 1 : Doit-on faire confiance à la justice ? .....	8
Choix du sujet .....	8
Sujet .....	8
Sujet 2 : La science est-elle l'affaire de tous ? .....	12
Choix du sujet .....	12
Sujet .....	12
Remarques sur les copies de Questions contemporaines .....	15
Éléments ayant été valorisés par les correcteurs .....	15
Lacunes et insuffisances .....	15
Conseils et préconisations aux candidats .....	15
Épreuve d'histoire .....	17
Sujet : La démocratie en Europe de 1945 aux années 2000 .....	17
Éléments valorisés .....	17
Lacunes et insuffisances .....	18
Conseils et préconisations aux candidats .....	19
Epreuve de langue vivante étrangère .....	21
Description de l'épreuve .....	21
Remarques générales .....	21
Éléments valorisés .....	21
Lacunes et insuffisances .....	22
Conseils et préconisations aux candidats .....	22
Conclusion .....	23
A noter .....	23

# INTRODUCTION

Les Instituts d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse ont organisé le samedi 25 mai 2013 la 6<sup>ème</sup> édition du Concours Commun d'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Les épreuves se sont déroulées en parallèle dans les six villes, où les candidats métropolitains avaient été équitablement répartis en fonction de leur origine géographique, et dans plusieurs collectivités d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Réunion), sans qu'aucun incident d'organisation ne soit à déplorer.

L'ouverture de nouveaux centres d'examen permettant notamment aux élèves des lycées français de l'étranger de participer au Concours plus facilement, est actuellement à l'étude avec l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE) et le Ministère des Affaires Etrangères (MAE). Elle et devrait se concrétiser dès le Concours 2014 à Bangkok, Bogota, Casablanca et Shangai.

Lors de la session 2013, 8955 candidats ont validé leur inscription, ce qui représente une légère inflexion par rapport aux années précédentes. Cette fluctuation s'explique certainement par l'avancée d'un mois du Concours destinée à le faire entrer dans le calendrier de l'application « Admission Post-Bac », mais aussi par les effets de la crise économique. En effet, le taux d'absentéisme, limité à 5% habituellement, est pour sa part en forte chute, ce qui traduit des candidatures mieux ciblées. On peut aussi penser que l'affectation d'une partie des candidats, notamment franciliens, dans des IEP très éloignés géographiquement a pu jouer contre des dépôts de candidatures. Ce problème devrait être en partie réglé par l'intégration au réseau des IEP des Concours commun de l'IEP Grand Paris (ouest) et la mise en place d'un site de concours en région parisienne en 2014.

Ouvert aux bacheliers de l'année 2013 et à ceux de l'année n-1 (soit en l'occurrence les bacheliers 2012), le concours attire majoritairement les bacheliers de l'année, qui représentent près de 65 % des candidats. Leur réussite est en revanche un peu moindre puisqu'ils ne constituent que 46% des admis. S'agissant des séries du bac d'origine des candidats, il faut noter une prépondérance marquée de la série ES (57 %), loin devant les séries S (30 %) et L (13 %). Cette origine n'a toutefois pas d'influence réelle sur les résultats puisque ces pourcentages de réussite sont similaires lorsque l'on examine la provenance des admis. A noter également que les candidates demeurent plus nombreuses, constituant près de 59 % de l'ensemble, mais semblent réussir un peu moins bien que les candidats, 54 % des admis étant des femmes.

S'agissant enfin de l'origine géographique des admis, deux régions se détachent : Provence-Alpes-Côte d'Azur (18 %) et l'Île-de-France (16 %), qui devancent la Bretagne et Rhône-Alpes (10 % chacune), puis Midi-Pyrénées (7%).

En prévision de l'ouverture du 1<sup>er</sup> Concours commun d'entrée en 2<sup>ème</sup> année, le nombre global de places offert a légèrement décreu pour se situer à 910. A l'issue des affectations, il faut souligner que plus de 87% des candidats ont obtenu un de leurs deux premiers vœux (72,69 % d'obtention du premier vœu et 14,54 % d'obtention du 2<sup>ème</sup> vœu).

Au-delà de ces quelques éléments statistiques, le présent rapport, dont cette version constitue la première publication, vise principalement à fournir aux candidats des éléments de compréhension des attendus pédagogiques des trois épreuves, en vue d'enrichir et de faciliter leur préparation.

A cet égard, il faut rappeler que les épreuves se déroulent en une seule journée et sont organisées de la manière suivante :

- Une épreuve de questions contemporaines consistant en une dissertation en 3 heures (coefficient 3) sur un sujet au choix entre les deux proposés, qui portent sur les deux thèmes préalablement définis. Pour 2013, ces thèmes étaient « La science » et « La justice ».
- Une épreuve d'histoire consistant en une dissertation en 3 heures (coefficient 3) sur un sujet portant sur « Le Monde depuis 1945 », une bibliographie ayant été préalablement fournie pour orienter les révisions. A noter que pour le concours 2014, le cadre général de cette épreuve a été précisé.
- Une épreuve de langues vivantes en 1h 30 (coefficient 2) sous la forme d'exercices de compréhension et d'expression, sans QCM, avec un choix ouvert entre 4 langues (anglais, espagnol, allemand, italien). Les candidats 2013 ont très majoritairement choisi l'anglais (80%), puis l'espagnol (12%), l'allemand (6%) et l'italien (2%) constituant des effectifs réduits de façon importante.

Les éléments fournis ci-après résultent d'une synthèse produite par des concepteurs de sujets (eux-mêmes enseignants en poste dans les IEP) sur la base de questionnaires adressés à tous les correcteurs.

# EPREUVE DE QUESTIONS CONTEMPORAINES

## Nature de l'épreuve

L'épreuve de questions contemporaines doit permettre de cerner chez le candidat sa capacité à analyser et à argumenter, sur de grands thèmes et débats inscrits dans l'actualité des années récentes. L'épreuve n'est pas une dissertation de philosophie ni un exercice évaluant les connaissances liées à l'histoire contemporaine ou à l'actualité, même si le candidat pourra y puiser des éléments, des références et une méthode.

Les correcteurs cherchent avant tout à évaluer la capacité du candidat à problématiser, à conduire un raisonnement à l'aide de connaissances issues de différents champs disciplinaires en mobilisant l'analyse de faits. Le candidat peut recourir dans son argumentation à des savoirs issus de disciplines différentes : économie, géographie, philosophie, histoire, sociologie...en veillant à ne pas juxtaposer les références mais plutôt à les articuler, les structurer et les illustrer de manière à répondre au sujet.

La référence à des faits d'actualité est attendue mais elle ne saurait constituer en soi un argumentaire. Elle doit permettre au candidat d'inscrire dans le réel ; en mobilisant des faits d'actualité, une démonstration sur le sujet proposé.

Les sujets proposés offrent la possibilité aux candidats de mobiliser de nombreuses références théoriques dans différents champs disciplinaires. Pour autant, la succession de références n'a pas de valeur en soi si l'usage et le développement qui en sont faits ne viennent pas nourrir l'argumentaire choisi par le candidat. De ce fait, les éléments de cadrage proposés ci-dessous ne mentionnent aucun auteur particulier.

## Sujet 1 : Doit-on faire confiance à la justice ?

### Choix du sujet

Le libellé proposé permet de mobiliser des questions contemporaines d'actualité. Le sujet renvoie à de nombreuses interrogations relatives à la fois à la justice en tant qu'institution, au sentiment de justice et aux modes de légitimation des décisions de justice et donc des conditions d'acceptation ou de défiance. De nombreux faits d'actualité permettent de nourrir et d'enrichir la réflexion sur le sujet : rapports des responsables politiques à la justice, rapport et réactions des citoyens aux décisions de justice, statut et indépendance de l'autorité judiciaire, mobilisations de la justice internationale,... De nombreuses références théoriques peuvent être utilisées sans constituer des pré-requis au traitement du sujet.

### Sujet

C'est à partir de ce que l'on peut entendre par « justice » et du choix des acceptions à privilégier que le cadrage et la problématisation du sujet pourront être effectués.

La justice individuelle, si elle peut être évoquée et utilisée par la suite comme illustration de la défiance, n'est pas centrale. La justice divine, si elle peut être évoquée, n'est pas centrale. Elle peut permettre d'introduire la distinction entre justice divine et justice des hommes. Elle peut également nourrir un développement sur la légitimité de la justice.

La justice comme question morale doit être posée, dès l'introduction, afin de la distinguer de la justice comme institution. Cette distinction peut organiser en partie la discussion du sujet sur le mode de la tension qui peut se lier entre les deux et les conséquences que cela peut avoir sur le devoir ou non de faire confiance à la justice en fonction de la détermination de qui est « on ».

La formulation du sujet amène à privilégier la justice comme institution. A partir de là, il est important de distinguer les institutions de justice en fonction des régimes politiques – démocratiques et non démocratiques. Cette distinction et les formes de légitimité de la justice auxquelles elle renvoie permettent de discuter les degrés d'obligation de faire confiance à la justice, en fonction de qui est « on » et de la justice comme question morale. Si la justice comme institution s'inscrit à l'échelle des Etats-nations, on ne doit pas négliger la dimension de l'émergence d'une justice internationale, de ses particularités, et de ses conséquences sur l'obligation ou pas de lui faire confiance.

### Éléments de problématisation

La formulation implique de préciser les éléments constitutifs du sujet qui seront à la base de la dissertation : l'idée de devoir, la détermination de qui est « on », les idées de confiance et de justice. Ce travail de cadrage permet d'envisager ce que l'on peut attendre de la part des candidats.

### Le devoir

Devoir ou ne pas devoir faire confiance à la justice inscrit le sujet sur la nécessaire ou non obligation de croire et d'obéir à la justice. La nature de cette obligation doit être alors précisée. Est-elle morale, sociale, ou/et politique ?

L'obligation ou la non obligation morale de faire confiance à la justice renvoie à un dialogue entre les valeurs de l'individu et celles d'une justice donnée. Elle suppose l'évaluation de la concordance ou de la discordance entre les systèmes de valeurs, à partir de laquelle

l'individu se sentira obligé ou pas de faire confiance à la justice. Ce type d'obligation peut relever davantage du for intérieur (la consommation de stupéfiants est interdite et je ne suis pas d'accord au nom de la liberté individuelle) que d'une publicisation (Il faut poursuivre les criminels de guerre qui ne respectent pas le droit international au nom des droits fondamentaux).

Il y a peu d'espace de jeu pour se soustraire à l'obligation si celle-ci est de nature sociale. En effet, toute société édicte des règles du vivre ensemble, des interdits, qui sont traduits et sanctionnés par diverses formes de systèmes de justice. Que l'on ait ou pas confiance et qu'on le veuille ou non, on est au moins obligé de respecter les règles communes sous peine d'être soumis à des sanctions qu'elles relèvent de la réprobation sociale (le non respect des règles de politesse) ou du système de justice (prendre la vie de quelqu'un). Si le devoir de faire confiance à la justice se justifie par la nécessité sociale, il est compliqué de s'y soustraire sous peine de s'exclure de la société.

Si la nature de l'obligation de faire ou non confiance à la justice est politique, cela ouvre davantage le questionnement sur les conceptions de la citoyenneté. Le devoir de confiance se construit alors avec les droits octroyés aux citoyens et dont le système de justice est le garant. En ce cas, l'obligation de faire confiance à la justice devient la contrepartie des droits octroyés et garantis. Si la justice ne respecte pas les droits des citoyens (non respect de l'égalité devant la loi), la confiance peut-être légitimement remise en cause, mais pas le devoir de confiance à la justice qui en est le préalable.

Il va sans dire que ces différentes formes d'obligation de faire confiance à la justice s'articulent à condition de les avoir auparavant distinguées.

### **Qui est le « on » ?**

L'indétermination du pronom *on* nécessite de définir qui doit faire confiance à la justice. L'identification des catégories de ceux qui doivent ou pas faire confiance à la justice peut alors être mise en relation avec les différentes formes d'obligation précédemment définies et leur caractère plus ou moins impératif.

Si le « qui doit » renvoie en généralité au « tout un chacun », au statut de l'individu, alors les *formes d'obligation* de faire confiance à la justice, peuvent être reprises. En revanche, si l'on précise le statut de celui qui doit ou pas faire confiance à la justice, les conséquences sur le caractère plus ou moins impératif du devoir peuvent être interprétées différemment.

En effet, si le « qui doit » renvoie au statut social et professionnel, alors l'obligation de faire confiance à la justice sera davantage un impératif. La reconnaissance sociale et la légitimité d'une activité professionnelle passent en partie par la reconnaissance de la valeur des règles qui définissent le statut et organisent l'activité. La confiance donnée à la justice devient une condition préalable. Un commerçant doit faire confiance à la justice lorsqu'il passe un contrat afin que son activité soit possible. Un salarié doit faire confiance à la justice afin de faire respecter le droit du travail. Un parent doit faire confiance à la justice en cas de litige sur les conditions d'une garde d'enfant. Dans tous ces cas, la confiance est nécessaire et préalable même si la décision de justice peut décevoir, à moins de se mettre hors la loi.

Certains statuts professionnels peuvent amener certains à souscrire à d'autres principes de justice. C'est le cas pour les religieux qui distinguent la justice des hommes – forcément imparfaite - et celle de dieu – parfaite mais inatteignable par les humains.

D'autres statuts professionnels obligent impérativement à faire confiance à la justice. C'est le cas des professions juridiques et particulièrement celles qui sont amenées à rendre la

justice. C'est également le cas des hommes politiques à partir du moment où ils acceptent de se situer dans le jeu politique tel qu'il est défini par le droit dans un état donné. La situation des hommes politiques et le devoir de confiance en la justice dépendra de la nature de l'état et du régime politique. Dans un Etat dictatorial, où la justice est au service du pouvoir en place, les opposants politiques peuvent difficilement faire confiance à une justice qui n'est pas considérée comme légitime. En revanche, dans un Etat de droit, dans un régime démocratique, les hommes politiques ont le devoir de faire confiance à la justice qui applique les lois délibérées et votées par les assemblées. Un homme politique démocratique peut être en opposition avec une loi adoptée, il n'en a pas moins le devoir de la respecter – sauf exception- sous peine d'amenuiser la confiance portée par les citoyens à la justice.

Enfin, l'identification du « qui » doit ou pas faire confiance à la justice peut prendre une forme particulière s'il s'agit des Etats. Dans ce cas, la justice en question renvoie à ce que l'on nomme la justice internationale. L'obligation de confiance est ici davantage conditionnée. Pour les Etats signataires des différents traités qui instituent des formes de justice internationale, l'obligation de confiance est un préalable, même si la capacité de la justice internationale se heurte parfois aux agissements des Etats qui ne lui reconnaissent pas de légitimité et qui ont les moyens politiques, diplomatiques, économiques et militaires de ne pas s'y soumettre.

### **Faire confiance**

La confiance comme espérance ferme en quelque chose renvoie ici à la croyance dans la valeur de la justice, dans sa capacité à réguler les rapports sociaux de manière juste et équitable. La confiance prêtée à la justice passe également par la reconnaissance de la légitimité des institutions chargées de rendre justice en application et en concordance avec le système de valeurs partagé par une société donnée. Pour s'en remettre à la justice, il faut pouvoir avoir confiance en elle.

L'obligation de confiance à la justice est donc relative et en partie conditionnée par le type de légitimité qu'on lui prête en tant qu'institution, par rapport à son fonctionnement, et au regard des attentes qu'elle suscite. L'obligation ou non de croyance à la justice sera par ailleurs différemment déclinée en fonction du statut et de l'identité du « on ».

La légitimité prêtée à la justice s'incarne dans des institutions sociales et/ou juridiques. La vengeance individuelle ne peut avoir de sens et de légitimité sans une acceptation sociale, sans une tradition ou une coutume. Les crimes d'honneur perpétrés par des individus, sans l'intervention d'une institution judiciaire, n'en demeurent pas moins légitimés par la coutume, comme système de valeurs et de régulation sociale, et sont soumis à l'intérêt à agir.

Mais la plupart des modes de légitimation de la justice, et donc de la production de la confiance, s'incarnent dans des institutions judiciaires ou juridictionnelles spécialisées et distinctes des parties en cause.

La légitimité des institutions de justice peut s'appuyer sur le recours à une instance divine. Dans ce cadre, l'acceptation de la décision de justice repose sur l'interprétation par les juges de la parole de dieu. La légitimité des institutions de justice peut également s'appuyer sur une idéologie exclusive, un parti, un chef dans un système de confusion des pouvoirs. La légitimité des institutions de justice peut aussi s'appuyer sur un accord fondé en droit, en référence à une définition d'un droit naturel, posé comme indépendant de la société. Dans ce cas, le fait d'être humain confère des droits qui doivent être respectés par tous y compris par l'Etat. Cette forme de légitimité est caractéristique des sociétés démocratiques et

libérales. La séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice sont des conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette forme de légitimité. Enfin, cette dernière forme de légitimité, est également mobilisée au niveau international dans les tentatives de construction d'un droit commun de l'humanité qui se traduit notamment par l'établissement d'institutions de justice internationale.

On remarquera que ces différentes formes de légitimation de la justice n'ont pas la même portée et la même intensité. Certaines d'entre elles rendent la possibilité de l'interrogation sur le fait de devoir ou pas faire confiance à la justice plus ou moins improbable. La légitimité, c'est-à-dire la croyance en la valeur de la justice, a vocation à produire la confiance. Toutefois, cette confiance en la justice peut être mise à mal en raison du fonctionnement de la justice ou des attentes plus ou moins exorbitantes que l'on place en elle.

La confiance que l'on porte ou pas dans la justice dépend en partie du sentiment de justice ou d'injustice que produisent le fonctionnement et les décisions du système de justice. Il peut y avoir des lois injustes y compris dans les régimes démocratiques. La possibilité de contester ou pas la loi pour les citoyens, au nom du respect des droits, auprès d'une juridiction suprême peut contribuer ou pas à la confiance portée à la justice.

La confiance ou la défiance peuvent également se situer dans le régime de sanctions et de peines que produit le système de justice - de la simple amende à l'emprisonnement jusqu'à la peine de mort - et leur adéquation ou non avec la gravité des actes commis. Cette concordance ou pas conditionne le sentiment que justice a été rendue.

La défiance envers la justice peut trouver sa source dans le phénomène observable dans les sociétés démocratiques de l'inflation normative. La multiplication et le rythme élevé de la production normative rend illusoire l'adage selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi » et produit un sentiment d'insécurité juridique. Mais ce phénomène n'est pas de la seule responsabilité du législateur ; il traduit une demande sociale particulièrement forte de régulation sociale par le droit. La judiciarisation des rapports sociaux produit des attentes sociales que le système de justice ne peut sans doute pas satisfaire et risque de provoquer ainsi un sentiment d'injustice et une perte de confiance. Traduire l'intégralité des rapports sociaux sur le mode de la détermination par la justice des coupables et des victimes est sans doute discutable, mais tout aussi impossible à réaliser pour un système de justice. Les attentes sociales vis-à-vis de la justice ne sont plus uniquement de déterminer qui sont les coupables, mais aussi de reconnaître les victimes. Une telle évolution n'est guère favorable à l'élaboration d'une confiance partagée et un sentiment de justice commun.

Enfin, la pire des défiances envers la justice se réalise lorsqu'un individu, au nom de la justice, se substitue aux institutions de justice sous le prétexte que ces dernières ne remplissent plus leur mission ; c'est la figure du justicier.

## Sujet 2 : La science est-elle l'affaire de tous ?

### Choix du sujet

Le libellé proposé permet de mobiliser des questions contemporaines d'actualité. Le sujet renvoie à de nombreuses interrogations de nature politique relatives au rôle des pouvoirs publics et aux enjeux démocratiques liés au travail scientifique et à ses effets. Le candidat pourra notamment aborder des questions relatives à la reconnaissance publique du statut de scientifique, au rôle et à la puissance des experts face aux décideurs politiques et économiques, aux modalités de contrôle des citoyens face au bien fondé des découvertes scientifiques et plus largement des questions relatives à l'éthique.

De nombreuses questions d'actualité permettent de nourrir et d'enrichir la réflexion sur le sujet : reconnaissance constitutionnelle du principe de précaution, modalités de financement de la recherche, inquiétudes suscitées par certaines recherches et applications telles que la culture des OGM, l'essor des nano technologies, les manipulations sur le vivant ou le changement climatique.

De nombreuses références théoriques peuvent être mobilisées sans constituer des pré-requis au traitement du sujet.

### Sujet

Le terme science devra être défini : ce qu'aujourd'hui on appelle la science est une manière particulière d'appréhender le monde qui fait recours à l'observation guidée (ou expérimentation), au calcul, à une méthode reconnue qui peut être soumise à vérification.

Le terme affaire renvoie lui aussi à plusieurs significations : dans le langage courant une affaire est ce qui nous concerne et nous préoccupe, une affaire est aussi un objet de débat et de controverse entre différents enjeux.

Le pronom tous renvoie à la fois à l'individu et au citoyen, face au savant et à l'expert.

Ces différentes dimensions doivent être questionnées.

### Éléments de problématisation

L'impact de la science sur la vie quotidienne est manifeste : l'actualité fournit de nombreux exemples d'amélioration de la vie quotidienne permis par les découvertes scientifiques. La science est traditionnellement porteuse d'espoir, la recherche scientifique étant associée au progrès pour tous et au mieux être. Les inquiétudes dues à l'utilisation de la science comme arme de destruction ont cependant largement modifié ces représentations. Qu'il s'agisse de choix environnementaux, de nano technologies ou encore de génétique, le rôle de la science suscite des interrogations et des inquiétudes de plus en plus manifestes. En ce sens la science nous concerne, elle est notre affaire. Cependant du fait de la technicité croissante invoquée, le citoyen se trouve souvent exclu des débats scientifiques qui deviendraient l'affaire de certains; les questions scientifiques semblent inaccessibles alors même qu'elles ont des conséquences sur le quotidien de tous et que l'invocation de la science sert à légitimer nombre de décisions politiques.

Parce que le travail scientifique résulte du travail de spécialistes, la production de la connaissance scientifique apparaît en premier lieu comme l'affaire de certains.

La science est devenue une activité sociale qui ne relève plus du « savant » dont la démarche était synthétique mais du scientifique ; elle est le fait de chercheurs, d'équipes de moins en moins isolées qui « fabriquent » du savoir. Celui-ci est produit dans un contexte donné, en fonction des savoir-faire et des dispositifs disponibles. La qualification même de *scientifique* résulte d'une certification émanant notamment de l'état. C'est lui qui délivre la reconnaissance du titre de docteur, d'ingénieur ou encore de chercheur. La question du financement public de la recherche et du travail de certification mené par l'Etat pourra ici être abordée.

L'intérêt général n'est pourtant pas le seul aiguillon de la recherche. L'intérêt privé peut également conditionner le travail scientifique ; la production de la recherche peut aussi être conditionnée par des financements privés, elle peut même être le fait de lobbies industriels. La science est alors l'affaire de certains ; au cœur d'intérêts privés. Le *sens des affaires* (comme l'utilise le vocabulaire courant) peut aller à l'encontre de l'intérêt général et conduire à orienter la recherche scientifique en fonction de sa rentabilité ou en fonction des intérêts du financeur. Différents exemples peuvent être mobilisés, concernant la recherche sur les organismes génétiquement modifiés ou les recherches sur les effets du tabac financées par l'industrie du tabac ou la recherche pharmaceutique.

Si la science est produite par certains, elle nous concerne tous. La démarche du scientifique consiste à s'appuyer sur des expérimentations et des hypothèses nécessairement réfutables. L'expert, lui est davantage dépendant d'une institution qui le nomme ou d'une entreprise qui le rémunère ; son « expertise » est fréquemment invoquée afin de légitimer ou de contester des choix de nature politiques qui ont des incidences démocratiques. Légitimés par l'Etat (mais aussi par leurs pairs) les experts sont devenus des acteurs centraux dans la justification de certaines décisions politiques. Leurs avis, leur « expertise » est fréquemment invoquée aux fins de légitimation de la décision politique ou de contestation de celle-ci. Qu'il s'agisse de l'utilisation de l'énergie nucléaire, du clonage, des autorisations de mise sur le marché de produits pharmaceutiques, ou encore de choix de politique économique, l'activité scientifique oriente les choix publics qui se réclament en retour de considérations scientifiques afin de légitimer leurs décisions. Celles-ci reposent aussi sur le caractère prédictif associé à l'expertise scientifique qui construit et affirme l'autorité de la décision.

La question de l'utilisation et de la légitimité de la parole scientifique constitue en second lieu une dimension importante du sujet proposé.

Dépendante de choix politiques et sociaux, la recherche scientifique peut être instrumentalisée. L'opinion retiendra les batailles d'experts en matière économique, les controverses d'experts sur le réchauffement climatique ou sur la nécessité de tel ou tel vaccin. De multiples exemples peuvent ici être invoqués, en matière d'énergie nucléaire le monopole de l'expertise a longtemps été confié aux scientifiques représentés par des grandes institutions comme EDF ou la Cogéma. Ce monopole semble entraîner une déqualification de toutes formes de critiques jusqu'à la catastrophe de Tchernobyl suite à laquelle l'organisation de l'évaluation des risques est remise en question. Plus près de nous la catastrophe de Fukushima illustre aussi la question de la responsabilité sociale de scientifiques qui ont été jugés trop proche du pouvoir.

La compétence des scientifiques et des experts peut même conduire à supplanter le rôle des politiques et à privilégier celui des experts. L'idée d'un gouvernement des experts est régulièrement invoquée et conduit à penser la politique comme la traduction de compétences techniques. Cette tentative de légitimation du discours politique par la science

ferme complètement le débat à celui qui n'est pas expert, comme si la science était autonome. Paradoxalement, le caractère prévisionnel qui fonde la décision permet également une réappropriation par tous et peut engendrer la controverse et la contestation. Celle-ci portera sur telle ou telle prévision de croissance ou sur le caractère avéré ou non du réchauffement climatique.

Parce qu'elle nous concerne tous, la science doit *in fine* être accessible à tous.

La science se constitue comme un savoir soumis à l'exigence de la raison et de la délibération. Elle ne relève pas de l'opinion et se distingue de la connaissance car elle doit être mise à l'épreuve.

Permettre au citoyen d'être partie prenante des orientations politiques, sociales, économiques, technologiques produites par les scientifiques est donc un enjeu essentiel. Cela suppose d'une part qu'un travail de vulgarisation soit mené en amont (notamment à l'école) afin que le travail scientifique puisse être accessible et compréhensible par tous et que les enjeux de ce travail puissent faire l'objet d'une appropriation par le plus grand nombre.

Face à la montée des incertitudes, la demande de débats publics est également devenue plus présente afin de permettre la confrontation entre experts et profanes (mobilisation citoyenne, conférences de débat public,...). Des commissions du débat public s'organisent pour chercher à renouer le lien entre scientifiques et citoyens. L'importance prise par la bioéthique depuis quinze ans est un autre signe du besoin qu'a la société de réfléchir aux limites éthiques d'une recherche, y compris médicale, fréquemment accusée de servir avant tout les intérêts mercantiles ou même militaires. Les chercheurs doivent donc éclairer le débat en matière de choix technologiques et de conséquences éthiques. Cette exigence constitue l'objet de ce que l'on nomme **la bioéthique**. Les débats actuels sur la fin de vie sur l'utilisation du corps, sur le statut de l'embryon illustrent ces questions traitées par le comité consultatif national d'éthique.

Il revient in fine à l'Etat de réguler les usages de la découverte scientifique ce qui conditionnera les possibilités et les orientations de la recherche à venir. L'invocation du principe de précaution met en évidence le fait que la **science comporte une part d'incertitude** et de risque qu'il convient de prévenir. Ce souci de protection de tous peut paradoxalement nuire au développement de l'activité scientifique voire la contrôler.

## Remarques sur les copies de Questions contemporaines

### Éléments ayant été valorisés par les correcteurs

La présence d'une problématique s'appuyant sur une définition précise de tous les termes du sujet a été valorisée. Ainsi par exemple, on attendait des candidat-e-s qu'ils s'interrogent sur les termes de justice, de confiance mais aussi sur le pronom *on*. L'épreuve de questions contemporaines comporte une dimension réflexive et critique que certaines copies ont bien saisie en questionnant les enjeux politiques sociaux, économiques, historiques, philosophiques voire juridiques des sujets proposés. Les développements interrogeant la nature de l'obligation de faire confiance à la justice ou la possible instrumentalisation de l'activité scientifique ont été valorisés. Certains candidat-e-s ont de ce point de vue mobilisé des connaissances précises, des exemples cadrés et contemporains, utilisés à des fins argumentatives et non illustratives.

### Lacunes et insuffisances

La réflexion insuffisante sur les termes du sujet a conduit de nombreux candidats à rédiger un devoir très général sur la science ou la justice multipliant les références sans véritable interrogation sur le libellé ; certains candidats ont traité d'autres sujets : la justice est elle parfaite ou faut il avoir peur du progrès technique ?

Les candidat-e-s ont également trop souvent exploité une culture philosophique pour élève de terminale qui ne permettait pas de traiter de manière satisfaisante les deux sujets, certains se contentent d'exemples du début du siècle ou de citations de philosophes de l'antiquité sans articulation avec la dimension contemporaine des sujets et sans attention à la nécessaire contextualisation de la pensée. Les connaissances mal digérées, de nature stéréotypées (effet bachotage), ou la fascination pour l'anecdotique et le fait divers ont également été pénalisées par les correcteurs.

Enfin de nombreuses copies présentent une expression très maladroite, de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

### Conseils et préconisations aux candidats

Il convient de rappeler que les sujets proposés touchent des questions complexes et ne peuvent donc se traduire par des réponses de type oui/mais, des lieux communs, des jugements à l'emporte pièce. La seule référence à des faits d'actualité ne constitue pas un argumentaire. Les sujets proposés concernent tout le monde, tout le monde est susceptible d'avoir une opinion, mais on attend du candidat qu'il mène une réflexion à l'aide d'arguments et de connaissances précises. De ce point de vue, on rappellera que les exemples doivent soutenir l'argumentation et ne se résument pas à des anecdotes. La construction de la réflexion à partir d'une analyse des termes du sujet et de la problématisation est de ce fait impérative. Elle doit conduire les candidat-e-s à intégrer dans leur réflexion et leur argumentaire les enjeux politiques soulevés.

L'analyse du sujet est donc primordiale (analyse et définition de tous les termes du sujet), il faut faire preuve de précision dans l'usage des concepts et intégrer une attitude réflexive qui seule peut amener à intégrer la complexité de toute interrogation : réfléchir avant d'écrire et prendre au sérieux le sujet proposé.

On attend enfin d'un candidat une capacité à structurer le devoir ; celui-ci doit comporter une introduction, deux ou trois parties structurées et une éventuelle conclusion. Attention aux conclusions qui font semblant d'ouvrir sur une autre question alors même qu'ils n'ont pas vu et donc n'ont pas traité la dimension problématique du sujet proposé.

La préparation des thèmes du concours nécessite une lente appropriation par le candidat du thème et de ses enjeux ainsi qu'un suivi de l'actualité. L'intérêt pour l'actualité à travers la lecture critique de la presse constitue un atout mais suppose un investissement des élèves en amont. L'empilement de connaissances, de faits d'actualité et de références issus de différents champs disciplinaires ne peut suffire à construire le raisonnement attendu. Le référentiel des questions contemporaines au concours est celui d'un lycéen qui a sérieusement intégré les apports des différentes disciplines enseignées (Lettres, Histoire, Géographie, Sciences économiques et sociales, Sciences, ECJS, Philosophie, approche des civilisations abordées en langue,...) et qui est capable de les mettre en perspective.

# ÉPREUVE D'HISTOIRE

## Sujet : La démocratie en Europe de 1945 aux années 2000

### Éléments valorisés

#### Traitement du sujet

Ont été valorisées, dans tous les centres de concours, les copies qui :

- prenaient en considération la totalité de la période mentionnée par le sujet, en particulier après 1991 et parvenaient à établir des césures chronologiques.
- proposaient une vraie réflexion, dès l'introduction, sur la notion de démocratie et sur la coexistence de deux modèles (démocratie libérale ; démocratie populaire), proposaient une définition de « démocratie populaire » telle que justifiée dans la constitution des pays concernés.
- apportaient une délimitation de l'espace englobé par le terme d'Europe.
- proposaient une approche plus réflexive que narrative, mettant en relation et en perspective les événements évoqués, loin de toute récitation de cours.

#### Méthode de la dissertation

Les copies manifestant une vraie maîtrise de l'exercice de la dissertation ont été valorisées pour :

- une définition précise du sujet et la capacité à ne pas s'en écarter ;
- la clarté et la structuration du plan ;
- la qualité des transitions ;
- la clarté de l'explication ; cette dernière a évidemment été un critère décisif : pour cela, des éléments canoniques de la composition restaient nécessaires (introduction, problématique, annonce du plan, séparation claire entre les différentes parties).

Les efforts de définition et de conceptualisation ayant été absents de la plupart des copies, ils ont permis à ceux des candidats qui les ont développés de se distinguer.

#### Connaissances

La capacité à mobiliser des connaissances qui n'étaient pas uniquement événementielles mais permettaient de montrer la portée de la démocratie dans les domaines sociaux, économiques et surtout culturels a été particulièrement appréciée. De manière plus générale, toute recherche pour varier les exemples, les traiter avec précision et en diversifier la nature a été valorisée.

Ont ainsi été valorisés des éléments de contenus peu fréquents : démocratie sociale, limites de la démocratie à l'Ouest, étude de cas sur le fonctionnement de la démocratie libérale (cas de la France, IV-Ve Républiques ; cas de la RFA). De même, avoir pris en compte les régimes politiques espagnols, portugais, grec a été pris en considération. Rappelons qu'une évocation précise des contestations en Occident (mai 1968) et à l'Est (Budapest 1956, Prague 1968, Gdansk 1980) ainsi qu'une réflexion sur les lacunes démocratiques dans l'Union Européenne étaient attendues.

On a tenu compte également des éléments de contextualisation et de la capacité à intégrer au sujet des connaissances provenant de différents thèmes du programme.

## **Langue**

Des prérequis de forme (rédaction, style, orthographe) ont été retenus par les correcteurs et la qualité de la rédaction et de l'expression ont été unanimement valorisés.

Dans le prolongement de ces exigences de forme, la clarté de la présentation et la lisibilité de la copie ont été également attendues des correcteurs (avec malus pour les écritures illisibles).

## **Lacunes et insuffisances**

### **Méthodologie**

On ne peut pas admettre que des élèves de terminale ne soient parfois pas capables d'argumenter c'est-à-dire de penser à illustrer les idées avec des exemples ou à thématiser les explications et pas seulement à faire une liste de connaissances sans fil directeur.

Un grand nombre de candidats n'a pas pris suffisamment de temps de réflexion afin de circonscrire les notions ou les exemples à proposer. Ils ont souvent repris des passages de leurs cours sans chercher à les relier avec plus de précision au sujet (exemple : généralités sur la Guerre Froide, procès de Nuremberg, étapes de l'élaboration de l'UE).

Une fréquente absence de vision critique a été soulignée, ainsi que, d'une manière générale, d'une analyse approfondie. De ce fait, le sujet a souvent été mal (voire pas) défini, le devoir est resté descriptif, sans problématique construite et développé sur un plan bancal, souffrant par conséquent d'un manque de fluidité et de cohérence. L'argumentation s'en est trouvée affaiblie ; elle a souvent été confuse.

Ainsi par exemple, parmi les plans peu pertinents peut-on citer : I Ouest et II Est !

### **Connaissances**

Les connaissances sont généralement floues et insuffisantes, tant en qualité qu'en quantité. Les candidats qualifient par exemple de démocratiques n'importe quelle réforme, sans discernement. Des erreurs grossières ont été relevées (« de Gaulle appartenait au parti socialiste »... De Gaulle aurait inventé le suffrage universel direct en 1962...). La « démocratie » est assimilée à la démocratie libérale tandis que très souvent, la construction européenne est assimilée à un projet de démocratisation, d'installation ou de consolidation de la démocratie parfois jusqu'à assimiler libre-échange et démocratie !

La définition de la démocratie populaire, qu'on retrouve par exemple dans la constitution de la RDA 1968, n'est pas connue ; parfois, il y a confusion entre URSS et bloc socialiste.

Certains points ont été bien trop souvent absents ou peu développés dans les devoirs :

- L'histoire des démocraties populaires n'est pas restituée avec suffisamment de précision ;
- Les contestations de la démocratie libérale (mai 68 par exemple) sont rarement évoquées, en particulier pour la période la plus récente.

Des confusions sur les concepts et notions ont été fréquentes ; or il est particulièrement navrant que beaucoup de candidats souhaitant intégrer une école de science politique ne

sachent pas faire la différence entre démocratie et république ou entre Europe et Union Européenne.

Par ailleurs, on a constaté trop de récitation « au hasard » de connaissances sur la période sans se soucier du sujet posé (ainsi on a trouvé de longs développements sur la décolonisation, de simples chronologies de la guerre froide, le récit linéaire de la construction européenne...).

Le manque de connaissances explique aussi que de très nombreuses copies étaient vraiment trop brèves (2 pages !) et creuses, empreintes de manichéisme et de manque de nuance. Cette brièveté est aussi à imputer à un manque de réflexion : des pans entiers du sujet sont ainsi « oubliés » (ex : la période post 1989-1991).

On déplore aussi l'absence totale, dans de nombreuses copies, de tout raisonnement historique et de toute chronologie, au profit d'un tableau totalement anhistorique, faisant fi des évolutions et d'un propos vaguement lié à l'actualité, tournant parfois au propos de comptoir.

La présence fréquente de hors sujet a également été relevée : trop de copies manifestent un manque de réflexion sur le libellé et tentent de masquer leur manque de connaissances sur le sujet en choisissant d'en traiter un autre (ex : construction européenne ou évolution de la France). Les artifices de style ne masquent pas l'indigence de la pensée.

### **Langue et expression**

Les fautes de français ont malheureusement été bien souvent nombreuses, qu'il s'agisse de problèmes de syntaxe, de tics de langage, d'erreurs de grammaire ou d'orthographe. Il est surtout décevant d'en trouver sur du vocabulaire technique ou des noms de pays ou de personnages : il est vivement conseillé aux candidats de s'abstenir lorsqu'ils ont un doute plutôt que de commettre des erreurs grossières dans un concours où les correcteurs utilisent des critères discriminants pour séparer les copies.

## **Conseils et préconisations aux candidats**

### **Conseils généraux**

- En amont, mieux préparer le concours en lisant, en se cultivant, en faisant des fiches, en préparant des citations et en travaillant grâce à des manuels scolaires (un manuel de TES / L de l'ancien programme valable jusque 2011-2012 par exemple), en étudiant le cours et les documents. Réviser également le programme de Première.
- Travailler la réflexion et pas seulement l'apprentissage par cœur et la récitation. Apprendre à hiérarchiser des connaissances qui doivent être très précisément maîtrisées, grâce à des ouvrages de référence. On insistera sur une nécessaire maîtrise de la chronologie : beaucoup trop de copies baignent dans un flou chronologique ne permettant pas une réflexion historique.
- Bien lire le sujet, l'analyser au brouillon, ne pas l'interpréter au gré de ses connaissances (ex : raconter la guerre froide ou la construction européenne dans le sujet sur la démocratie en Europe). Utiliser les connaissances plutôt que les réciter. S'interroger en profondeur sur le sujet posé, ne pas se lancer sans réflexion dans une récitation de leçons de terminale correspondant à la période du sujet.

Il est ainsi fondamental de bien analyser et définir le sujet - ici en tenant compte de tous les sens pris par le terme démocratie au cours de la période considérée. Pour cela une bonne

prise en compte du contexte historique est indispensable dès l'introduction. Il convient également de se souvenir qu'une bonne problématique découle d'une définition valable du sujet.

- Ne pas considérer le sujet de façon monolithique mais tenir compte et mettre en avant les évolutions.
- Diversifier ses connaissances (les copies se limitent trop souvent à des exemples français pour l'Europe occidentale).
- Toujours définir les termes du sujet et contextualiser la question.

### **Forme**

- Employer un français simple mais clair et s'imposer cette même clarté concernant la graphie.
- Travailler la rédaction, les liaisons, les transitions, l'orthographe : la dissertation est un exercice d'écriture, dans tous les sens du terme !

Attention : pour beaucoup, il s'agit d'écrire moins mais mieux, en pesant chaque mot et en faisant un effort de concision et de vocabulaire. Une copie n'est pas meilleure parce qu'elle est plus longue !

### **Construction du devoir**

- Mobiliser ses connaissances avant de construire le plan et bien réfléchir au sujet et ne pas vouloir à tout prix restituer des connaissances qui n'ont rien à voir.
- Ne pas s'imposer *a priori* un type de plan : le choix du plan dépend totalement du sujet lui-même. Il doit s'imposer par sa clarté et sa cohérence.
- Apporter un soin particulier à la structuration de la dissertation ; la maîtrise de la technique dissertative suppose un entraînement régulier et fréquent à réaliser dans les mois (et non les jours !) qui précèdent le concours. Ainsi s'entraîner à problématiser des sujets, à structurer la démonstration (plan précis, logique et rigoureux) peut se réaliser grâce à des Annales.
- Argumenter systématiquement les grandes idées du devoir sans se contenter d'affirmer, être précis, serrer de plus près le sujet pour se montrer plus rigoureux tout en rappelant celui-ci pour éviter le hors-sujet.
- Soigner l'introduction qui doit parfaitement délimiter (bornes thématiques, chronologiques, spatiales, notions clés...) et définir le sujet, ce qui suppose une lecture très attentive de son libellé. Travailler en particulier l'introduction du sujet global, de ses enjeux, de son intérêt et pas seulement sous la forme d'un catalogue d'explications vagues des termes qu'il contient.
- Eviter les ouvertures factices en conclusion et préférer ne pas en faire plutôt qu'en proposer une complètement artificielle par rapport au résumé des idées générales de la copie.
- SE RELIRE.

# EPREUVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE

## Description de l'épreuve

Pour l'épreuve de langue vivante étrangère, le candidat a le choix entre quatre langues : l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Sa durée est d'une heure et trente minutes. L'épreuve se présente sous la forme d'un article d'opinion, extrait de la presse quotidienne ou hebdomadaire de l'année, et de trois parties dont le barème et l'ordre sont identiques pour les quatre langues : compréhension écrite (8 points), synonymes (4 points) et expression écrite (8 points).

La première partie vise à vérifier la compréhension du texte par le candidat. Les questions, au nombre de trois ou quatre, peuvent être de portée générale (point de vue, stratégie discursive, tonalité, type de texte, etc.) ou bien concerner un court extrait qu'il faut alors expliciter. Bien évidemment, le candidat peut être amené à faire appel à des connaissances sur les régions du monde parlant la langue choisie. Il est donc indispensable non seulement d'être au fait de l'actualité mais aussi de posséder un minimum de repères, notamment historiques. Les réponses doivent être précises, relativement brèves et toujours justifiées, en évitant absolument toute paraphrase.

La deuxième partie permet de vérifier la compétence lexicale du candidat. Il s'agit pour lui de relever dans le texte les huit mots correspondant à la liste de synonymes proposés. Les mots, qui sont généralement des substantifs, des adjectifs ou des formes verbales, sont donnés dans l'ordre du texte, et sous une forme « neutre », non déclinée ou non conjuguée. Il faut donc que le candidat soit vigilant puisqu'il a à retrouver des termes dont la forme grammaticale ou verbale peut être différente de celle proposée dans la liste.

Enfin, la troisième partie de l'épreuve propose au candidat un unique sujet d'expression écrite, dans le prolongement de la problématique du texte. Il vise à évaluer les qualités rédactionnelles mais également la capacité à organiser sa pensée et à argumenter dans une langue étrangère. C'est l'occasion pour le candidat de faire montre de l'ensemble de ses compétences linguistiques, à la fois grammaticales et lexicales. C'est également l'exercice qui lui permet de se démarquer, de faire preuve d'originalité et d'esprit critique et, avant tout, d'exposer un point de vue personnel. La rédaction est limitée à 300 mots, avec une marge de +/- 10%.

## Remarques générales

Chacun des quatre sujets, et chacune des quatre langues, est spécifique. Néanmoins, quelques remarques d'ordre général peuvent être formulées sur la base des épreuves corrigées lors de la session 2013.

## Éléments valorisés

Il s'agit avant tout d'une épreuve de langue vivante étrangère. C'est donc la qualité de la langue et la maîtrise linguistique qui ont été valorisées en premier lieu. Il convient d'insister sur la maîtrise de la grammaire et de la syntaxe (déclinaisons, accords, conjugaisons, construction de la phrase, connecteurs logiques, etc.) et sur la nécessité de manier un vocabulaire varié et nuancé. Ces aspects sont toujours les plus hautement valorisés. Les copies excellentes ont donc été celles qui ont su conjuguer une langue fluide et claire à

l'exigence d'analyse, de cohérence et de précision. Par ailleurs, lorsque le candidat a su illustrer son propos en faisant appel à des références précises (actualité, histoire, société, institutions, etc.) et opportunes, sa copie s'en est toujours trouvée bonifiée.

Enfin, puisqu'il s'agit de départager des candidats, l'originalité – maîtrisée – du propos et une certaine prise de risque ont été prises en compte. À l'inverse, lorsque l'ensemble des qualités attendues ne se retrouve pas dans les copies, la note est souvent pénalisante.

### **Lacunes et insuffisances**

Ici encore, il convient d'insister sur le niveau linguistique escompté. Le candidat ne peut se permettre d'avoir une connaissance approximative de la langue. La conjugaison, les règles de grammaire et l'orthographe doivent être maîtrisées. De nombreux hors-sujets sont à déplorer. Il est donc important de bien lire les questions et les sujets proposés, d'en analyser les termes et de répondre avec rigueur et clarté, en respectant les consignes. Ceci évitera au candidat le délayage, l'imprécision et, en conséquence, le hors-sujet.

La paraphrase est également rédhitoire. De nombreux candidats ne savent pas reformuler une idée, justifier un propos, présenter une citation ou même illustrer un argument à l'aide d'un exemple pertinent. Écrire au-delà du nombre de mots imposé ou juxtaposer quelques lieux communs en guise de réflexion ne sauraient détourner les correcteurs de leur jugement.

Enfin, trop de candidats ne savent pas construire un exposé argumenté. Rappelons qu'une brève introduction et un fil conducteur –une problématique- sont toujours nécessaires. Le candidat doit développer son propos de manière structurée, faire preuve d'esprit critique et ne pas craindre l'engagement, très souvent absent des copies. Le correcteur attend au moins cela d'un futur étudiant de sciences politiques.

### **Conseils et préconisations aux candidats**

L'épreuve de langue vivante étrangère ne s'improvise pas. Un contact constant avec la langue choisie est nécessaire et rien ne saurait compenser un travail régulier de lecture, d'écoute (presse, télévision, internet, etc.) et d'acquisition de connaissances (géographie, histoire, institutions, réalités sociales, etc.). Il faut également que le candidat travaille à la maîtrise de la grammaire, des conjugaisons et d'un lexique diversifié, et qu'il s'exerce régulièrement à la rédaction de textes argumentatifs. Les exigences de l'épreuve sont différentes de celles du baccalauréat et il convient donc de ne pas s'en tenir au programme de la classe de terminale. Le jour de l'épreuve, il faut absolument se réserver un temps pour la relecture. Elle permet en effet de corriger un certain nombre d'erreurs qui dégradent bien souvent la valeur de la copie. L'épreuve n'est pas insurmontable pour peu que le candidat soigne à la fois la forme et le fond de son propos et qu'il n'oublie pas qu'il s'agit d'abord d'une épreuve de langue dont la réussite tient en grande partie à la correction grammaticale et lexicale, à la richesse du vocabulaire et à la tenue de l'expression.

## CONCLUSION

En guise de conclusion, il convient de préciser que ces éléments méthodologiques doivent s'analyser comme des conseils, établis à la lecture des erreurs les plus fréquentes dans les copies du Concours 2013. Il appartient évidemment à chacun et chacune de se les approprier en fonction de ses propres acquis, expériences et méthodes de travail. Il ne saurait être question de les « bachoter », en considérant qu'ils assurent un succès au(x) Concours commun(s). Dans la même perspective, il est également fondamental de comprendre que l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle correspondent aux qualités essentielles pour réussir non seulement le Concours, mais également la scolarité pluridisciplinaire au sein des IEP.

Bonne préparation à tou-te-s qu'elle soit source de plaisir, d'enrichissement et... de succès !

### A noter

*Les IEP ont labellisé une formation à distance, Tremplin IEP, qui propose une préparation de qualité conforme aux exigences des concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années.*

*Pour plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur [www.tremplin-iep.fr](http://www.tremplin-iep.fr)*